
INTERVENANT NON-IDENTIFIE: Alan est étonné parce que c'est lui qui va passer les diapos.

Alan, je vais partir demain matin de bonne heure, et donc à un moment donné, pendant ce webinaire, je vais vous quitter. Je demanderai à Olivier de se charger de me remplacer et je vous demanderai de faire la conclusion à la fin du webinaire.

ALAN GREENBERG: De quel webinaire parlons-nous?

TIJANI BEN JEMAA: De celui-ci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : A quel webinaire vous participez, maintenant, Alan?

ALAN GREENBERG: Je pensais que vous parliez de demain matin.

GISELLA GRUBER: Nous sommes donc dans notre webinaire sur la transition de la supervision des fonctions IANA, et le groupe intercommunautaire, le CCWG. Et tout ce que vous allez dire en tant que membre d'ALAC ou en tant que président. Je me chargerai de ce que vous voulez, je suis sûr qu'Olivier aussi sera bien capable de le faire.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Olivier dit qu'il vaut mieux qu'il s'en charge parce que sinon cette téléconférence peut durer jusqu'à demain matin. Tout le monde plaisante.

Je peux vous faire taire à un moment donné, j'essaierai de finir cette téléconférence à l'heure. A la fin, c'est moi qui vais prendre la parole, donc.

Tous les (inaudible) ont été faits, nous sommes en retard de deux minutes, donc Tijani, quand vous voulez, on commence.

TIJANI BEN JEMAA:

Ok, Gisella, on commence l'enregistrement, et on commence notre webinaire.

GISELLA GRUBER:

Bien, donc, on commence l'enregistrement. Une petite seconde. Voilà. L'enregistrement commence.

Bonjour, bonsoir à tous. Aujourd'hui, nous avons le programme de formation de compétences, le deuxième webinaire sur le thème de la transition de supervision de nommage de l'IANA. Nous sommes mercredi 10 décembre 2014 et cette téléconférence commence à 21h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel puisqu'il s'agit d'un webinaire. Cependant, je vous précise que nous avons un service interprétariat en français et en espagnol pour cette téléconférence, et je demande donc à tout le monde de donner son nom avant de prendre la parole pour la transcription de la téléconférence et pour nos interprètes, pour qu'elles puissent vous interpréter. Je vous demande aussi de mettre vos micros

en muet pendant la présentation, et si vous êtes sur le pont audio, mettez vos speakers en muet. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup, Gisella. Bonsoir à tous. Notre deuxième webinaire, dans cette série, pour l'année 2014-2015 et pour ce programme de formation de compétences. Le premier webinaire portait sur les fonctions IANA, et Patrick nous a fait une très bonne présentation. Il a parlé, donc, de la transition des fonctions IANA.

Aujourd'hui ce webinaire va parler de la transition des fonctions de nommage IANA. Comme vous le savez, le groupe intercommunautaire de la fonction de nommage de l'IANA possède cinq membres de notre communauté qui travaillent dans ce groupe intercommunautaire. Et ce groupe intercommunautaire a eu une réunion présentielle, ensuite il y a eu des propositions qui ont été faites de la part du CCWG, c'est à dire du groupe intercommunautaire, et nos membres et la communauté *at-large* ont beaucoup de commentaires à faire et de soucis, je pourrais dire, concernant la proposition qui va être faite. Et Olivier Crépin-Leblond a préparé une présentation sur la transition des fonctions de nommage, sur le travail du groupe intercommunautaire, sur les propositions que nous devons faire au NCIA.

J'espère qu'à la fin de ce webinaire, vous aurez davantage d'opinions sur cette transition et que nous pourrons rédiger notre déclaration. Donc, j'espère que vous serez enrichis, et nous serons aussi enrichis par votre opinion une fois que vous aurez entendu la présentation que va vous faire Olivier.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Tijani. C'est Olivier Crépin-Leblond qui prend la parole.

Donc, nous avons aujourd'hui une présentation que nous avons divisée en plusieurs parties. D'abord, je vais vous donner une brève explication de la proposition du groupe intercommunautaire sur la question des fonctions de nommage IANA. Tijani a bien expliqué déjà les autres problèmes, les adresses IP, le protocole et tout cela, (inaudible) par d'autres communautés. La communauté de l'ICANN ne s'occupe que de la fonction de nommage.

Ensuite, nous allons voir les explications concernant (inaudible) par ALAC et par le groupe de travail sur les problèmes des fonctions IANA. On a un groupe de travail qui va suivre toutes les parties qui composent ces fonctions et les progrès de la transition de ces fonctions IANA. Et ensuite, nous allons voir la déclaration que va faire ALAC et c'est Alan qui va nous montrer ce qui a été fait jusqu'à maintenant concernant la rédaction de cette déclaration.

Il est important que vous ayez accès à ma présentation qui est sur l'écran, parce que si vous ne pouvez pas voir l'écran, vous aurez du mal à me suivre. On va parler de certains diagrammes, de tableaux. Tout ce processus est un processus qui a lieu actuellement au sein de l'espace de la gouvernance de l'Internet. Le 14 mars 2014, au début de cette année, le gouvernement des Etats-Unis a annoncé la transition des fonctions IANA, à la communauté multipartite. Et en ce qui concerne la fonction de nommage, c'est quelque chose de très restreint, quelque

chose que l'on pourrait appeler un problème crucial si l'on regarde le travail des organisations qui s'occupent de la maintenance de la racine de l'Internet. La racine étant la partie où tous les TLDs, domaines de premier niveau, sont contenus, et c'est là que se trouvent la naissance et la mort de tous ces TLDs génériques ou de ces ccTLDs d'extension géographiques. Tous les transferts, toutes les modifications sont faites dans certaines procédures que dirige le gouvernement américain pour ce qu'elles soient bien réalisées.

Donc, au début, le gouvernement américain a chargé ICANN de développer une proposition qui fournit des détails sur la façon dont cette transition va être faite, et ICANN a été chargé d'organiser cela parce qu'il gère les fonctions IANA depuis 1998, depuis la création, et il est le coordinateur mondial du DNS, c'est à dire système de nom de domaine. Et ici, on parle de la communauté multipartite, on parle de l'ICANN, mais aussi on parle de tous les différents secteurs qui ont établi des politiques de gouvernement par ICANN pendant plus de 15 ans.

Si vous n'êtes pas vraiment au courant de ce que sont les fonctions IANA, comme Tijani vous l'a dit Patrick Fältström a fait un webinaire il y a quelques jours sur les fonctions de nommage et de numéro et vous avez ici le lien sur lequel vous pouvez trouver ce webinaire qui a été enregistré, et puis vous avez les transcriptions de cette session, et les présentations faites par Patrick qui vont vous aider.

On va se focaliser aujourd'hui sur quelque chose d'un peu différent et spécial, puisque nous allons relier cela directement à la période de consultation publique de 21 jours qui vient d'être ouverte par le CCWG, le groupe intercommunautaire qui travaille sur la fonction de nommage.

Ce groupe de travail s'est réuni le mois dernier et a rédigé un document d'une centaine de pages qui est le premier des documents, la version préliminaire que la communauté qui va travailler ces fonctions de nommage, qui va être présenté au gouvernement américain.

Il y a deux liens sur notre page. Le premier est celui du groupe intercommunautaire d'*at-large* qui travaille sur les fonctions liées au nommage et sur la proposition pour la transition, proposition préliminaire. Et il s'agit de la page sur laquelle ALAC va poster sa déclaration et c'est là que ALAC aura sa déclaration finale avant qu'elle soit présentée et transmise au processus de commentaire public.

Ensuite, il y a un deuxième lien sur votre écran. Il s'agit du lien vers les différents webinaires organisés la semaine dernière. La semaine dernière, il y a eu un webinaire fait par le groupe intercommunautaire pour expliquer son travail sur les fonctions liées au nommage, et donner une série de délais pour la période de commentaire public qui commence maintenant.

Si on regarde la proposition du groupe intercommunautaire, elle est divisée en six sections. La première est une description de l'utilisation de la communauté des fonctions IANA actuelle. Toutes ces questions ont été faites par ce groupe intercommunautaires et par ses membres *at-large* de ces groupes intercommunautaires. Et je devrais les mentionner : Fatima Cambronerero, Eduardo Diaz, Suen Ojedeji et Alan Greenberg pour Fouad Bajwa qui n'a pas pu participer à ce webinaire pour un problème de voyage, et moi-même. Nous avons donc construit ces différentes composantes, parties de ce groupe intercommunautaire pour les propositions que nous allons faire.

Les trois premières parties sont sans controverse. Il s'agit de la description et de la communauté pour les fonctions IANA. C'est un travail difficile, il fallait voir comment les fonctions étaient utilisées actuellement par la communauté. La deuxième section, la section 2A, analyse les arrangements, les organisations pré-transition et classe toutes les sources politiques de chacun de ces accords pré-transition. La section 2B arrange, c'est une approche des accords pré-transition concernant la responsabilité, ce qui se passe et pour assumer ces fonctions. La section 3 est la section qui est un peu le cœur, la partie principale de la proposition, et nous allons nous focaliser sur cette partie aujourd'hui, parce que c'est ce qui sera proposé au gouvernement lorsque celui-ci abandonnera ses fonctions. La partie 4, ce sont les impacts de cette transition. Ce groupe intercommunautaire n'a pas fini cette section et le travail est en cours de réalisation, apparemment. Ces répercussions si le gouvernement américain, donc, accepte cette transition, que va-t-il se passer au niveau des fonctions ? Cela implique aussi une série de scénarios dans lesquels il y a aussi ce qu'on appelle les scénarios de test en cas de stress. Que se passerait-il s'il y avait un problème au niveau des TLDs ? Si un participant ne suit pas les règles ? Que se passe-t-il si le gouvernement américain n'est pas là pour vérifier si une procédure a vraiment été respectée ? Qui va avoir la capacité, la compétence d'aborder ce problème ? Voilà le type de test, de scénario en cas de problème. Et je pense que le gouvernement américain aussi devra analyser ces propositions en fonction de ses propres scénarios en cas de problème, ces scénarios de test en cas de test. Ensuite, numéro 5, ici, c'est un document en cours de réalisation. On va analyser les propositions, voir si cela répond aux exigences du NTIA. Et sixième point, ce sera un résumé de tous les processus de la

communauté pour faire participer la communauté à l'élaboration de cette proposition. Et par exemple, ALAC va faire une liste, le webinaire que nous sommes en train de faire, va être important. Nous allons parler des groupes de travail qui travaillent sur les questions de transition IANA, les appels en conférence. Voilà.

Maintenant, nous allons directement passer au point 3, qui est le point qui nous intéresse comme je l'ai déjà dit. Si vous pouvez voir l'écran, il est un peu petit, je sais. Si vous voulez, vous pouvez l'agrandir. Je ne sais pas si cela suffit, si vous voyez. Nous avons différentes parties, c'est un diagramme qui est dans les propositions du groupe intercommunautaire d'ailleurs. Nous allons maintenant vous présenter les différentes composantes qui forment le processus qui a lieu actuellement et qui est proposé, et la partie principale de ce processus est le remplacement de ce que le gouvernement faisait auparavant, c'est à dire ce rôle, pour transmettre les demandes aux opérateurs des fonctions IANA. Ce rôle va être remplacé par un contrat. Commençons par la communauté multipartite, la communauté des parties prenantes, c'est tout le monde, les personnes au sein de l'ICANN et les personnes qui n'appartiennent à la communauté de l'ICANN aussi. Il s'agit de la gouvernance, des personnes intéressées par la gouvernance. Ensuite, on a l'équipe de révision des parties prenantes qui est un point clef. Je vais demander à Eduardo Diaz d'ailleurs de nous dire ce que fait cette équipe de révision des parties prenantes, d'expliquer ce que fait ce groupe de travail de révision des parties prenantes. Est-ce qu'Eduardo est avec nous ?

EDUARDO DIAZ :

Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, allez-y, Eduardo, on vous entend.

EDUARDO DIAZ : Bien, excusez-moi.

Cette équipe est une équipe multipartite, un organe multipartite qui a été sélectionné parmi des représentants de différents comités. Nous avons une position importante puisque notre responsabilité est de développer le détail du contrat que cette compagnie aura, devra conclure. Donc, c'est un rôle important. Nous allons aussi réaliser la révision des fonctions d'opérateurs des fonctions IANA, nous allons aborder tous les problèmes qui pourraient être présentés par les clients et les problèmes qui pourraient naître à un niveau ou à un autre. Et nous allons réaliser des éléments d'enregistrement du contrat des fonctions IANA, nous allons aussi être l'organe qui va faire un processus pour l'opération des fonctions IANA pour qu'il puisse y avoir une proposition pour devenir un opérateur des fonctions IANA. Donc, l'équipe de révision multipartite est une équipe importante et nous ne savons pas encore comment cette équipe va être formée puisqu'il y a encore des personnes qui restent à nommer pour cette équipe. Voilà, j'ai fini, Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Eduardo. Vous avez parlé de RFP, c'est à dire une demande de proposition. Le contrat IANA est réalisé actuellement par ICANN. Nous allons passer par un processus de renouvellement qui a lieu tous les ans,

normalement, il se fait automatiquement lorsque c'était le gouvernement américain qui faisait le RFP.

Maintenant, nous allons analyser différentes propositions de compagnie, d'organisation qui voudraient offrir leurs compétences, leurs performances comme opérateur des fonctions IANA.

Donc, pour le moment, ICANN est l'opérateur des fonctions IANA, mais cela pourrait être toute organisation qui répondrait aux exigences pour réaliser ces fonctions et si cette organisation gagne la demande de proposition.

Eduardo a parlé du comité de standing de la clientèle, et je pense qu'on va vous montrer de quoi il s'agit, Nous allons d'abord voir toute la présentation, ensuite on répondra aux questions, et ensuite on voudrait qu'il y ait des questions avec vous, donc gardez vos questions de côté et nous vous répondrez. En tout cas, ce comité permanent de la clientèle dont parlait Eduardo, c'est une organisation, un comité qui sera composé de la clientèle directe des fonctions IANA. Et c'est cette clientèle que font les organisations qui ont des domaines de premier niveau générique et d'extensions géographiques qui doivent être placés dans la base de données. Donc, ce seront les clients d'IANA, mais il y aura aussi d'autres composantes multipartites qui appartiendront à ce comité. Ils vont recevoir des rapports réguliers de l'opérateur des fonctions IANA. Les rapports actuellement sont reçus par le gouvernement américain et publiés en ligne pour que tout le monde puisse les lire. Donc, ce comité va analyser ces rapports. Ce sont des rapports opérationnels. Combien de temps cela a pris pour transférer telle chose, tel TLD, d'un titulaire à l'autre, et la maintenance des bases

de données, des rapports concernant la maintenance de ces bases de données. Et Eduardo a parlé de la croissance des problèmes. Si ce comité constate qu'il y a un problème, concernant l'opérateur des fonctions IANA, ou un problème identifié au niveau des rapports, à ce moment-là ce problème sera envoyé à l'équipe de révision des multipartites qui va faire une révision périodique, c'était son nom à l'origine. Ils vont agir seulement si quelque chose ne marche pas bien.

Cette équipe de révision multipartite est une équipe de révision constante, qui existera tout le temps, pas seulement quand il y aura un problème comme on pensait le faire à l'origine. Ensuite ces rapports au public, comme je l'ai dit au début, ces rapports seront publiés au niveau général, au niveau du public. Et nous allons voir le panel, maintenant, et ensuite nous reviendrons à la question du contrat qui est la partie la plus complexe.

Alors, le panel d'appels indépendants, je vais demander à Fatima Cambronero de nous expliquer de quoi il s'agit. Fatima, vous avez la parole.

FATIMA CAMBRONERO : Merci beaucoup, Olivier. Comme Olivier l'a dit, je vais vous expliquer quel est cet organisme, cette entité qui existe dans le système. Ce panel d'appels indépendants pour la mise en œuvre de politiques, il s'agit de l'IAP, c'est le signe de ce panel qui était à l'origine un groupe indépendant qui s'appelait IRP. Donc, vous allez peut-être retrouver certaines choses sous ce nom.

Donc ce panel d'appels indépendants est un groupe indépendant qui va être disponible pour résoudre les conflits qui découlent des fonctions IANA, des clients des fonctions IANA, qui sont liés à ces clients et concernent la communauté des parties prenantes qu'Olivier a mentionnées et qu'on voit tout en haut du diagramme.

Comme Olivier l'a dit, c'est une communauté mondiale, multipartite, qui inclut la communauté d'ICANN mais aussi le reste de la communauté. Donc, s'il y a un conflit entre un membre de la communauté, un membre IANA et un membre de la communauté des multipartites, ce problème sera présenté à ce groupe qui pourra faire appel. C'est un mécanisme d'appel qui sera mis en place et qui sera mis en œuvre par ce groupe d'appels indépendants. La recommandation du groupe intercommunautaire est que ce groupe soit permanent, que ce soit un panel permanent qui travaillera sur la même ligne que le groupe d'arbitrage au niveau commercial. C'est à dire qu'on travaillera de la même façon que l'ICC – la Chambre Internationale de Commerce – ou que le WIPO – Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Donc, nous allons travailler sur cette même ligne, ou bien il y aura une liste de membres qui pourront être appelés en cas de conflit, sans tenir compte des mécanismes choisis. La recommandation du CWG c'est qu'il faudrait qu'il y ait trois membres dans ce panel et que les parties du conflit pourront choisir l'un de ces trois membres. Et une tierce partie serait donc représentante de la tierce partie, ce serait le troisième membre de ce panel.

Donc, ce panel d'appels indépendants prendra ces décisions, l'opérateur des fonctions IANA prendra des décisions, et toute personne affectée

par cela, qu'il s'agisse d'un client IANA ou d'un utilisateur de l'Internet, ou un membre de la communauté pourra présenter ce problème à ce panel d'appels indépendants pour qu'il fasse une révision du problème. Ce panel travaillera avec l'opérateur des fonctions IANA, et l'opérateur des fonctions IANA recevra des notifications de ce panel et par cette voie.

Voilà donc ce nouveau groupe créé dans ce nouveau système, et au sein d'ALAC nous le considérons bien car il s'agit d'une organisation indépendante externe à la fonction IANA, externe à ICANN.

Et de mon point de vue, c'est mon point de vue personnel, j'ai deux commentaires à faire sur la base, l'endroit où se trouvera ce panel. Il s'agit d'un panel en ligne, exactement comme l'ICP, ou le WIPO, nous n'aurons pas un bureau fixe et permanent. Donc, en principe cela ne posera pas de problème de juridiction. Nous devons aussi tenir compte de la question des prix. Ce panel n'entraînera aucun coût puisqu'il sera indépendant des fonctions IANA et de son opérateur. Si un mécanisme d'arbitrage est mis en place, en général, en cas de conflit, il faudra qu'il y ait des gens qui parlent bien anglais pour pouvoir analyser le problème. Donc, il nous faut analyser pour voir si ce groupe peut être utile et en cas de conflit pour les utilisateurs de l'Internet.

J'ai fini, merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Fatima. Nous arrivons à la dernière partie de ce schéma, et vous vous demanderez ce que Contract Co veut dire. C'est l'entreprise des contrats. On va donner la parole à Alan Greenberg qui saura sans doute

de quoi il s'agit. Alors, quelle est la place que ce Contract Co a dans le schéma général ?

ALAN GREENBERG :

Merci, Olivier. Je suis content de prendre la parole ici. Pas vraiment.

L'un des principes qui a été établis au début du processus de considération de la transition IANA et avec lequel les représentants d'ALAC sont en désaccord en général, est ce principe qu'en ce moment la NTIA pourrait lancer un appel à propositions, et qu'il y ait un contrat autre que l'ICANN. Mais les gens de la NTIA ont dit, et je pense bien transmettre l'idée « et avec qui pourrait-on conclure un contrat ? ». Des personnes dans la communauté qui sentent vraiment que si le contrat était conclu ailleurs qu'avec l'ICANN, il y aurait une tension qui devrait être maintenue. Alors pour ce faire, il y a besoin d'entités qui ne soient plus le NTIA ni le gouvernement des Etats-Unis qui devraient avoir la possibilité de conclure un contrat avec l'ICANN, en principe, parce que tout le monde dit être assez content avec ce que l'ICANN est en train de faire pour séparer cette supervision complètement de l'ICANN. Alors vous allez avoir une organisation qui conclurait ce contrat, et dans ce cas-là, quel serait le nom utilisé pour la proposition de ce contrat ? Et bien ce serait Contract Co, cela veut dire la société qui va conclure ce contrat. Ils n'ont pas à dire énormément eux-mêmes, mais il y a des articles (inaudible) qui seront rédigés pour dire que le panel de révision, l'équipe de révision multipartite doit suivre les instructions de la communauté qui va intégrer (inaudible) ce contrat et que par la suite, il y aura une entité qui fera le travail, l'entité à qui on déléguerait, à qui on sous-traiterait ce contrat et qui serait la société qui juridiquement va

être celle qui agira en fonction des propositions qu'ils vont recevoir, qui va s'occuper des plaintes au cas où l'IANA ne fonctionnerait pas correctement. (Inaudible) qui va identifier les infractions au contrat des opérateurs etc. Donc, en définitive, l'IANA est une société oignon, qui a plein de couches, mais suivant la théorie, elle devra suivre toutes les instructions de l'équipe de révision multipartite, donc, le MRT. Ce sera une société qui va conclure des contrats, mais qui ne va pas le faire en elle-même, mais qui va déléguer ses fonctions à quelqu'un d'autre. Je pense que ça va résumer ici de quoi il s'agit.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Oui, j'allais simplement ajouter que le groupe de travail intercommunautaire n'a pas défini quel serait l'emplacement du contrat puisque c'est une question de juridiction, de compétence. Donc il n'y a pas de charte, il n'y a même pas de discussion vraiment en ce moment, mais il est important de voir quelle serait la législation qui va affecter les codes de ce contrat de cette entreprise ou société contractante. On verra ça tout à l'heure.

Donc, voilà le système que nous avons à l'heure actuelle.

Le groupe de travail de l'ALAC, sur les questions relatives aux fonctions de nommage, a ses propres inquiétudes, et dans cette diapositive suivante, nous avons un schéma qui présente des problèmes et des défis pour les grandes entités qui participent ici. Nous avons encore une fois le comité permanent des clients de l'ALAC, l'équipe de révision multipartite, le panel des appels indépendants, l'entreprise, la société contractante qui assure un nombre de fonctions, comme vous voyez, et finalement l'opérateur IANA.

Alors, on commence par le comité permanent des clients IANA. L'un des problèmes dont on parle souvent est qu'il n'y a pas des repérages des cas de non-conformité qui peuvent être provoqués par un défaut partagé ou la suffisance tout au long du temps, et nous allons entrer dans le détail un peu plus tard, puisque la déclaration de l'ALAC entre dans le détail de ces problèmes potentiels.

Pour ce qui est maintenant de l'équipe de révision multipartite qui est l'équipe de révision qui aura le pouvoir de déclarer les infractions des opérateurs IANA, a différentes inquiétudes. D'une part, il y a un manque d'égalité entre les parties prenantes. Et le groupe de travail intercommunautaire n'a pas décidé de sa composition donc on ne sait pas s'il y aura beaucoup d'influence d'un type de partie prenante ou d'un autre, mais il peut y avoir une capture, c'est un risque. L'équipe de révision multipartite peut également prendre du temps à répondre. Il peut y avoir différents points de vue contraires entre eux, donc cette équipe de révision multipartite pourrait avoir trop à faire entre ses mains. Et si finalement en fonction de si c'est une organisation indépendante ou pas, ce qui doit être décidé, voir si elle va appartenir à l'ICANN ou à une autre entité qui va être créée. Si cette société était complètement indépendante, elle pourrait faire l'objet de litiges par les organisations qui seraient directement touchées par les décisions de l'équipe de révision multipartite. Comme par exemple pour le déroulement d'un processus ou mettre fin à la réassignation d'un contrat.

Maintenant, pour ce qui est de la mise en place des politiques qui serait assurée par le panel des appels indépendants, c'est une question qui n'intéresse pas vraiment les membres de l'ALAC de la fonction de

nommage. On n'a pas ici de faiblesses potentielles, mais il se pourrait que quelqu'un qui participe aujourd'hui à ce webinaire identifie des faiblesses potentielles dans ce panel d'appels indépendants.

L'entité contractante, d'autre part, elle implique un nombre de préoccupations parce qu'elle fait l'objet de litiges et cela pour un nombre de raisons. Par exemple, la question de personnes de fonctions IANA, par exemple parce que l'opérateur IANA n'a pas respecté le contrat, et alors comment cet opérateur pourrait-il fonder et réclamer en même temps ? Des tiers également pourraient déposer des plaintes pour détruire une entité.

Pour le contrat de l'opérateur IANA, par exemple, il pourrait détruire le code du contrat et on ne sait plus ce que cela donnerait si le contrat devait être transféré ou cédé. Vous voyez qu'il y a un bon nombre de questions ici.

D'autre part, il y a également des préoccupations de procès par l'entité ou le pays qui a signé un contrat qui menace de déposer une plainte par le manque de signature d'un contrat, pour ne pas avoir conclu un contrat. Donc, ça veut dire le cas où on déposerait plainte contre une société pour que les prix augmentent. Cette menace, bien sûr, coûterait à cette entité contractante de l'argent.

Il y a un nombre de litiges, mais on va s'occuper maintenant d'un seul. C'est l'indemnité des jugements par la juridiction. Ce qui est lié directement au problème suivant que l'on pourrait avoir avec l'entité contractante, c'est d'avoir un conseil d'administration qui décide de ne pas suivre les instructions de l'équipe de révision multipartite, ce qu'il devrait faire, mais ce conseil pourrait décider de ne pas le faire, et

qu'est-ce que ça donnerait ? Cette entité n'aurait plus de conseil d'administration, ce qui n'est pas vraiment bon. Le conseil d'administration pourrait modifier par exemple des articles de la charte et inclure un article qui dise de ne pas modifier la charte. Il pourrait également y avoir un système de frein et contrepoids ou ne pas donner la possibilité de mitiger les litiges en cas de faillite de cette entité contractante. Donc, ici, on a des cas potentiels où l'entité pourrait toujours perdre. Même problème que pour le problème du conseil d'administration qui pourrait donner à cause des employés, par exemple, ou à cause des clauses des statuts constitutifs. Il pourrait également y avoir des révisions périodiques par le MRT, mais que des révisions multipartites qui auraient également à voir des clauses des statuts multipartites pour résoudre cela. Il pourrait y avoir d'autres facteurs, mais si la politique ou la société ou l'entité elle-même ne suit pas les ordres qu'elle reçoit, et puis l'opérateur IANA, finalement, qui en ce moment est l'ICANN, fait l'objet de différentes menaces également, comme par exemple si le conseil d'administration décidait d'abandonner le système multipartite, ce serait un problème également.

Alan a dit que l'utilisation d'une entité contractante serait utile pour menacer l'opérateur avec cette possibilité de réassigner le contrat à quelqu'un d'autre, mais ce n'est pas si simple que ça, comme vous le voyez. Ici, on a une proposition potentielle du groupe de travail de l'ALAC représentée ici. C'est un schéma qui est, en définitive, le même qu'on a vu tout à l'heure, mais les seules modifications sont d'abord que l'entité contractante que le groupe de travail n'accepte pas complètement, ce serait de créer un comité au lieu de créer une entité

contractante, qui serait lié à la communauté de l'ICANN, etc, que l'on appellerait l'organisation de soutien IANA, qui serait (inaudible) ce pourrait être une nouvelle organisation de soutien qui appartiendrait à l'ICANN comme le gNSO ou comme le comité consultatif *at-large*, ou comme l'ASO, à caractère un peu plus indépendant que les autres comités de soutien et consultatifs. Cela, effectivement, serait une organisation formée par les membres de la communauté avec un statut spécial auprès du conseil d'administration de l'ICANN pour que ses décisions ne soient pas rejetées par le conseil d'administration. Cette organisation de soutien pourrait donc désigner des personnes pour l'équipe de révision multipartite d'une part, et qui conclurait un MOU avec l'entité contractante.

Le reste du schéma est exactement pareil à ce qu'on a vu. Ici, on a une communauté multipartite qui contribue et qui fait ses apports au panel d'appels indépendants. On a l'équipe de révision multipartite en bas de la page qui donnerait des instructions au comité qui à la fois donnerait des instructions à l'opérateur des fonctions IANA, en ce moment l'ICANN. Il y aurait des rapports au comité permanent des clients, tout comme on a dit tout à l'heure.

Quelque chose d'autre que nous avons ajouté était les autres parties prenantes. Ce pourrait être optionnel d'ajouter d'autres parties prenantes à l'équipe de révision multipartite. Ce serait des parties prenantes qui ne viennent pas directement de l'écosystème de l'ICANN lui-même.

Vous passez à la diapo suivante et vous ajoutez d'autres organisations d'Internet, (inaudible), vous avez un exemple ici. Cela pourrait très bien

s'intégrer au même diagramme, au même schéma. Vous voyez le schéma sans elle et avec elle. En ce moment, l'organisation des ressources de numéros s'occupe des adresses IP et l'IETF des paramètres de protocole, et ces deux communautés ont indiqué ne pas voir le besoin de création de nouvelles entités contractantes, ou de nouveaux comités, etc. Ils ne veulent que de la stabilité et donc, ils ont rejeté cette idée d'ajouter d'autres organisations. Il pourrait y avoir des MOU, des protocoles d'entente, entre ces organisations et le comité et il désignerait des personnes pour le comité et pour l'équipe de révision multipartite. Voilà une proposition.

Une autre proposition par le groupe de travail *at-large* sur les questions relatives aux fonctions de nommage serait de voir le code de nommage ou le comité, voir (inaudible) part directement à l'équipe de révision multipartite et à l'opérateur des fonctions IANA. Il y a ici une question de séparation ou de division qui pourrait être abordée. Vous voyez que je vous montre en ce moment avec la flèche : l'organisation de soutien de l'IANA dont je parlais tout à l'heure pourrait avoir un MOU avec l'organisation de soutien IANA indépendante. C'est le genre de cas que l'on a à l'heure actuelle avec l'ASO, qui a un conseil d'adressage, et l'organisation des ressources de numéros, la NRO, qui fait ses contributions à l'ASO à travers les registres régionaux. Ce pourrait être similaire ici avec l'organisation de soutien IANA et l'organisation IANA indépendante. Toutes ces organisations travailleraient entre elles avec des MOUs. L'internet est habitué à avoir ce genre de processus. On a des MOUs avec la société Internet, avec la (inaudible) on a des rapports avec les différentes composantes, les organisations de gouvernance de l'Internet qui se concluent des MOUs à l'heure actuelle, non pas des

contrats. Encore, je dirais que l'opérateur des fonctions IANA mais qu'il pourrait s'agir d'une organisation, et j'ai montré ici en vert l'équipe de révision multipartite aussi parce que cette équipe pourrait effectivement être la même organisation que l'organisation de soutien IANA indépendante. Cela pourrait être un équivalent et ces deux organisations pourraient être réunies.

Le reste du schéma est complètement, exactement pareil à ce qu'on a vu avec la communauté multipartite qui fait des contributions au panel d'appels indépendants. S'il y a un problème, la communauté multipartite va également désigner des personnels pour l'équipe de révision multipartite, et cette équipe de révision multipartite, bien sûr, donnera toutes les instructions et sera l'organe de direction, il donnera les instructions à l'opérateur des fonctions IANA.

Encore une fois, si vous ajoutez les autres composantes de l'environnement IANA, on pourrait y ajouter la NRO, l'organisation des ressources de numéros dont je vous parlais tout à l'heure, avec l'ASO, on pourrait ajouter également l'IETF, et toutes ces organisations pourraient conclure des MOUs directs avec l'organisation de soutien IANA, avec l'indépendance de cette organisation, et si l'IETF souhaiterait avoir un MOU avec une autre organisation, au lieu d'avoir un MOU avec l'ICANN pour qu'il gère l'opération des fonctions liées à eux, ils pourraient résilier ce MOU et enlever la personne désignée à l'équipe de révision multipartite, et ils pourraient trouver quelqu'un d'autre qui assure ces fonctions, qui opèrent ces fonctions IANA pour eux.

De même pour la communauté de nommage, s'ils veulent trouver un autre opérateur, ils pourraient couper ce lien et passer à une autre organisation.

Voilà ce qu'est la proposition en elle-même. Toutes les informations sont dans les graphiques, mais je donnerai maintenant la parole à Alan Greenberg qui va nous expliquer les détails de la première version préliminaire de la déclaration de l'ALAC. Si vous voulez accéder à la période de commentaire public elle-même, vous avez ici à l'écran, le lien pour voir cette consultation publique. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci, Olivier. Je vais faire une remarque, d'abord. Est-ce qu'on peut voir... voilà, cette diapo. Ça vaut la peine de noter explicitement pourquoi la fonction de nommage de l'IANA diffère autant de l'IETF et des RIRs. L'IETF et les RIRs sont en train de compiler, de rassembler des propositions. Ce qui est différent c'est que dans les deux cas, l'entité comme l'IETF ou la NARO qui définissent des politiques, ce vont être les communautés qui vont juger les propositions pour la transition de l'IANA. S'ils décident que la proposition n'est pas convenable, ils peuvent choisir de fixer leurs paramètres dans un autre serveur ailleurs et être indépendants.

Etant donné que l'ICANN, l'organe qui assure ces politiques effectivement, a la gNSO et la ccNSO, qui n'ont pas l'autorité de dire « nous allons éliminer l'IANA ou une autre partie de l'IANA de l'ICANN », parce que nous sommes une organisation subordonnée à l'ICANN, et donc ils n'ont pas la possibilité de donner des instructions au conseil d'administration. Et ce cela qui rend ce processus d'autant plus

complexe. C'est parce que l'organisme qui définit les politiques appartient à l'opérateur des fonctions IANA actuel, et c'est cela qu'on veut éliminer à travers la création de cette entité contractante.

Est-ce qu'on peut voir la diapo de la proposition ?

C'est une présentation de sept pages qu'on ne va pas voir dans le détail pour le moment, je vous rassure. Mais... vous voulez combien de temps pour les questions, Olivier ? Olivier, vous m'entendez ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Est-ce que vous pourriez montrer cela en 10 minutes pour que l'on ait 20, 25 minutes pour les questions-réponses ?

ALAN GREENBERG : Oui, bien sûr. Alors, comme j'ai dit la proposition fait sept pages. C'est une proposition en modification constante. Les deux tiers du début ont été rédigés hier soir, la dernière partie a été rédigée il y a quelques heures, et à vrai dire personne n'a vérifié ou révisé ce document. Comme il a été dit sur le chat, il y a ici des informations qui ne sont pas montrées dans le diapo d'Olivier, parce qu'Olivier a préparé sa présentation ce matin. Donc, comme vous voyez, ce travail est vraiment en processus de création.

Donc, l'aperçu, si je déplace ici, si je défile dans la page, vous voyez....

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, Alan, vous contrôlez complètement la présentation.

ALAN GREENBERG :

Bien. Alors, la première page porte sur ce qu'olivier a présenté jusqu'à présent. Nous soutenons, et lorsque je parle de nous, je parle du consensus général, des personnes qui ont participé au groupe ad-hoc qui travaillait avec les membres du groupe de travail de la communauté, et je pense que nous soutenons l'appel à propositions, le panel de révision indépendant, la panel des clients, mais nous avons des réserves bien sûr. En ce moment, ce groupe est trop grand et des clients, c'est à dire des registres, très varié. Tant que ce groupe ne fera que des rapports, ce ne sera pas un problème, mais si ce groupe a des facultés sur d'autres aspects et qu'il y a des aspects en conflit dans le CCWG, il pourrait être nécessaire d'avoir un groupe plus multipartite. Le MRT est un concept que nous soutenons, mais il y a de vraies questions sur qui va animer ce groupe, qui va désigner les membres, qui va décider combien de membres il devrait avoir dans cette équipe. Qui va fonder ? Si l'ICANN opère l'IANA c'est simple, mais si l'ICANN et l'IANA sont séparés, ce ne sera plus clair qui c'est qui va payer pour chaque service et il y a de gros problèmes associés à cette division.

Je parlerai ici de certains problèmes avec l'entité contractante, il y a tellement de problèmes potentiels, tellement de questions auxquelles il faut répondre que nous croyons que pour pouvoir aller de l'avant avec ce plan, on devrait vraiment faire des modifications, autrement il n'y aurait pas de bénéfice, pas d'avantage. On va voir l'analyse, maintenant.

On commence dans l'ordre inverse. L'entité contractante. C'est un point capital. On parle des appels à proposition qui seraient lancés, on parle de personnels, ce sont des processus coûteux, et si l'on considère même la possibilité de litiges, il pourrait y avoir d'autres coûts encore associés à cette entité contractante. Donc, il a été proposé, mais cela ne fait pas

partie de la proposition formelle, que l'opérateur IANA devrait toujours assurer le coût. Mais on ne sait pas qui va opérer IANA. Et parfois, on nous dit que les coûts d'IANA vont se multiplier par trois. En ce moment, les coûts sont payés par l'ICANN, par les titulaires de noms de domaine en définitive. Donc, on ne sait pas vraiment, si cette proposition est acceptable. Ce n'est pas clair pour nous. Les ccTLDs en général ont dit qu'ils ne peuvent pas être tenus d'assumer les coûts, et les RIRs ou l'IETF, je pense, c'est pareil.

Maintenant, la juridiction compétente de territoire. Olivier a déjà dit cela, mais j'ajouterai que si cette société contractante est constituée suivant les lois d'un pays, si c'est une société de droit d'un pays et que le gouvernement des Etats-Unis ne va plus gérer ce contrat, ce ne devrait pas être un contrat aux Etats-Unis. Donc, il est clair qu'il y a des conflits sur ce point-là, et on ne sait pas clairement comment on pourrait résoudre ces problèmes potentiels. Le risque de capture est une question dont on a beaucoup parlé. Que pouvons-nous faire si quelqu'un capturerait l'entité contractante ? Le risque de capture de la société elle-même n'est pas très probable, parce qu'il y a des dispositions pour arrêter cette capture. Mais la nationalisation est l'un des risques de capture. C'est à dire que si on a une entité de droit d'un pays où la juridiction, la jurisprudence dit que si on utilise le droit de ce pays, on est une ressource nationale, on ne peut pas vraiment aller contre ce fait là. Il y a beaucoup de pays qui font cela pour la sécurité nationale ou au nom des richesses du pays, et je sais que la nationalisation peut modifier cela, les Etats-Unis par exemple, ont cette figure des entités nationales, donc ça pourrait être un risque.

Maintenant, les litiges. Olivier a également discuté de cela un peu, mais si quelqu'un dépose une plainte contre l'entité contractante Contract Co, on va devoir assumer un litige. Le risque principal est que quelqu'un ait perdu un contrat, et qu'il pense que ça n'était pas approprié, ou quelqu'un a participé à l'appel à propositions et a été rejeté et pourrait se plaindre et cela impliquerait un litige, dans certains endroits, surtout gouvernementaux, on peut compter sur ce genre de cas. Ce pourrait ne pas être le cas ici, bien sûr, mais il faut que l'on soit prêt pour assumer ce risque.

La rigidité. C'est un mot un peu bizarre, n'est-ce pas ? Il faut que l'entité contractante ne décide pas elle-même de modifier la façon dont elle opère. Si l'on dit que l'entité contractante doit respecter les règles fixées par le NRP, il faut que l'on soit sûr que l'entité contractante ne peut pas modifier unilatéralement des points du contrat. Cette même rigidité peut être négative si le monde change ou si l'on doit changer la façon d'opérer. Comment peut-on intégrer de la souplesse au processus et enlever la rigidité en fonction des besoins.

Problèmes de comportement de Contract Co. (inaudible) statuts. Mais que se passe-t-il si le conseil décide qu'il ne va pas suivre ses propres statuts ? Cela arrive souvent avec des compagnies de certains pays, et des parties prenantes, ou des parties intéressées, des tierces parties vont faire un procès. A ce moment-là, ça peut coûter très cher, et comme Olivier l'a dit, si l'on essaie de protéger Contract Co en lui donnant une immunité pour les litiges civils, cela va nous empêcher, nous freiner si l'on veut empêcher la communauté de faire des actions malhonnêtes. Vous voyez, ce sont des actions conflictuelles entre elles, des conditions conflictuelles les unes avec les autres.

Ensuite, la question du risque. Chaque fois que l'on change quelque chose, lorsqu'on change quelque chose dans un grand système, il y a une certaine quantité de risques. Si l'on change quelque chose qui fonctionne bien en une organisation tout à fait nouvelle, qui n'a pas été testée, à ce moment-là on prend le risque d'une interruption. Un jour, une personne fait un travail à Los Angeles et un autre jour c'est une autre personne ailleurs dans le monde qui va faire ce travail. On a un risque, ici, de stabilité. Donc, la question est : est-ce qu'il y a suffisamment de contrôles pour éviter ce type de risques ? Il y a des personnes qui disent actuellement, que contrairement au NTIA, Contract Co doit faire un RFP tous les ans, ils demandent des propositions tous les ans. Et cela implique, non seulement une certaine quantité de travail, mais aussi ici la possibilité de changer à chaque fois. La question est, si tous les clients sont satisfaits, si personne n'a de problème de non-satisfaction, est-il nécessaire d'émettre une RFP à chaque fois, avec les coûts que cela implique ? Seulement, ça implique des risques pour la possibilité de changement.

Est-ce que, au niveau du temps, c'est bon, Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je pense qu'il vous reste cinq minutes.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est bien.

Alors, maintenant, l'équipe de révision multipartite. En général, on est d'accord pour dire que le principal problème c'est que si ICANN n'est pas le groupe qui réunit et qui sera le responsable de réunir, comment

être sûr que toutes les parties prenantes sont représentées ? Si l'on regarde, par exemple, le CCWG, le groupe intercommunautaire de l'IANA. C'est un groupe de parties prenantes qui inclut des parties prenantes à l'extérieur de l'ICANN, et l'équipe responsable de rédiger sa charte a donné à toutes les entités participantes la possibilité d'avoir jusqu'à cinq membres dans ce comité. Donc, je vois que cette proposition qui dit qu'un groupe comme la gNSO aurait cinq personnes et un autre groupe aurait seulement deux personnes qui le représenteraient dans ce groupe. Ce type de décisions : qui est responsable ? Qui va payer ? Qui va réunir les gens ? Qui va décider qui va participer au comité ? La composition de ce MRT est très importante, elle est cruciale, centrale pour tout ce qui concerne ce travail, la façon dont il va être fait, et pour savoir si ce groupe représente vraiment toutes les parties prenantes. Lorsqu'on regarde ce groupe du point de vue d'ICANN, on n'a pas vraiment un groupe de parties prenantes.

En ce qui concerne le panel permanent de clients, je ne pense pas qu'il y ait grand-chose à dire. C'est obligatoire, je pense que c'est bien tel qu'il est, et je ne pense pas que ce soit un problème potentiel.

On a déjà parlé du panel d'appels indépendants. Le seul problème qui existe ici, c'est que si quelqu'un l'utilise comme panel pour faire appel, on fera appel une fois qu'on aura une série de dispositions pour être sûr que notre appel soit entendu, et pour que la personne faisant appel puisse arriver au bout de sa plainte. Il y a certaines composantes qui manquent, de toute façon, au niveau de la proposition telle qu'elle est. Une des choses qui manquent, c'est la révision au quotidien des politiques. Qui va le faire ? On ne sait pas encore. Et c'est quelque chose qui doit être résolu, aussi on a proposé que la gNSO puisse organiser

une politique de gTLD de contrôle. Il n'y a pas de personnel qui le fasse. Ils n'ont pas, non plus, la possibilité de se plaindre, et de demander que des actions d'exécution soient mises en œuvre. Une autre partie qui joue un rôle important qui a été discutée mais pas encore été résolue, c'est le problème, par exemple, du fait que la NTIA vérifie pratiquement tout ce qui concerne la fonction IANA. Très souvent, il s'agit d'une révision qu'on pourrait considérer mondaine, superficielle, mais si on a des problèmes de litiges, dans le futur, il y aura un impact financier important au niveau des gTLDs, on ne peut pas ignorer tout ce qui concerne les TLDs. Je n'ai pas de réponse ici, mais c'est une question qui doit être abordée et une solution doit être proposée.

Alors, les propositions. Nous avons une série de propositions, d'abord, la création de Contract Co va donner lieu à une série de complications, nous pensons que le contrat peut être assigné à ICANN. De même que le MRT va donner des ordres unilatéralement à Contract Co, il devrait y avoir une structure qui fasse la même chose auprès de l'ICANN. Donc, il n'est pas clair pourquoi on pourrait travailler d'un côté et pourquoi pas de l'autre. Il y a une série de scénarios... Ce n'est pas à la portée de ce groupe de coordination pour construire, pour aborder toute la série de problèmes possibles, mais notre proposition ici présente une série de méthodes pour démontrer qu'on peut concevoir que le groupe de travail de responsabilité va fournir des réponses pour appliquer les règles du MRT. Ce serait une première chose : avoir un système d'appel, avoir un système d'arbitrage externe. C'est un autre système. Le MRT pourrait aussi jouer le rôle, travailler avec IANA comme d'autres compagnies qui appartiennent à la structure IANA, on pourrait faire la même chose avec ICANN et avec IANA. Donc, nous pensons que nous

pouvons avoir pratiquement toute la fonctionnalité de Contract Co, sans avoir besoin de Contract Co et sans les dépenses que signifie Contract Co.

Ensuite, la deuxième partie c'est le MRT. Une fois qu'on dit qu'ICANN va participer à cela, la contraction de MRT est presque facile. Il y aura bien sûr quelques controverses, mais si on regarde la création de la transition du groupe intercommunautaire, le groupe qui travaille sur la responsabilité, l'ICG de l'IANA qui est indépendant, qui a des financements et qui a des participants qui ne sont membres de l'ICANN, donc on a démontré qu'on pouvait le faire. Donc, on pense que le MRT peut être créé dans le cadre de l'ICANN, avec son aide, et que cela va simplifier énormément les problèmes.

La troisième partie de la proposition est que nous devons analyser le problème du NTIA. Qui va assumer les fonctions essentielles ? Il faut regarder cela, l'analyser, nous pensons qu'il faut le faire dès que possible parce qu'avec certains des acteurs, il faut le faire. Comment va-t-on le faire ? Ça va être un facteur de soutien ou non, pour l'ICANN. Donc, tout cela va être très important.

Le dernier point : la capacité d'aborder les questions de politiques. Cela n'a pas été mentionné du tout dans cette proposition, mais lorsqu'on regarde, on se rend compte que c'est le centre de tout le problème. IANA doit suivre, appliquer les politiques, et cela doit être contrôlé et fait au quotidien.

J'ai fini.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Je pense que maintenant, nous allons pouvoir donner la parole aux participants qui donc, ont vu ces propositions faites par le groupe de travail. Je pense que tous les angles n'ont pas été couverts, il y a sûrement d'autres aspects que vous allez pouvoir aborder, ou remettre en question. J'espère qu'on pourra avoir un bon dialogue. Je vois que Holly Raiche lève la main. Donc, Holly, vous êtes la première personne dans la queue. Et j'ai vu que quelqu'un avait levé la main un peu plus tôt. J'avais demandé au personnel de l'ICANN de demander à cette personne de prendre la parole après, donc mettons directement cette personne dans la queue.

HOLLY RAICHE : Merci, Olivier. Merci, Alan, pour cet excellent résumé. Je pense que ma question est en faveur de cette proposition. Je ne soutiens pas Contract Co. Je voudrais savoir quelles sont les chances pour que notre proposition soit acceptée ? Etant donné que les deux autres communautés n'aiment pas non plus le concept de Contract Co, la possibilité de créer ce Contract Co.

ALAN GREENBERG : Olivier, est-ce que vous voulez que je réponde ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : D'abord, ce que les autres communautés veulent est quelque chose qui est hors de notre portée. Notre proposition, qui est la proposition de la

communauté qui s'occupe du nommage, va être présentée à l'ICG et ces derniers vont constituer cette proposition. Je ne pas très bien comment, mais en tout cas ce n'est pas notre problème. C'est peut-être le problème de l'ICG, de nos membres de l'ICG mais ce n'est pas à notre portée dans cette discussion. Oui, mais de toute façon c'est un problème.

Alors, la question est : est-ce que notre proposition sera acceptée par le reste de la communauté qui se charge du nommage ? C'est à dire les personnes du groupe de travail intercommunautaire. La réponse est que c'est très difficile à dire. Les personnes avec qui j'ai parlé dans le groupe intercommunautaire, il y a un petit nombre de gens qui ont participé et qui ont soutenu la proposition de Contract Co et cet aspect de la proposition. Je dirais qu'en général, on nous a demandé de nous taire. Donc, c'est ce qui s'est passé. Il n'est pas clair, il y a des acteurs qui n'ont pas vraiment soutenu, ni déclaré qu'ils ne soutenaient pas, qu'ils étaient contre cette proposition. Par exemple, le GAC n'a rien dit jusqu'à présent.

Donc, si vous me demandez mon opinion personnelle, lorsqu'on est allés à la réunion, le ccTLD n'aimait pas beaucoup cette proposition. Mais je sais qu'ils ont des opinions spéciales et ils ne l'ont pas encore exprimée. Le gTLD a été aussi silencieux sur les différents aspects, il n'y a pas eu beaucoup de soutien. Il y a eu un soutien limité de la part de certains participants. Il n'est pas clair et on ne sait pas ce qu'ils vont soutenir, donc on se demande pourquoi on fait tant d'efforts pour présenter une déclaration sur ce que l'on a, sur les alternatives qui existent. Et bien nous espérons pouvoir présenter cela et avoir d'autres

gens qui nous soutiennent en ce sens. Ou voir, en tout cas, s'ils nous soutiennent ou pas. C'est cela notre objectif.

HOLLY RAICHE :

Si je pouvais répondre à cela, ce que vous me dites, j'ai compris qu'il est très important, qu'il est essentiel, que c'est un document essentiel, et qui montre les soucis concernant Contract Co, et qui fournit une réponse qui dit que nous n'avons pas besoin de ce type de mécanismes que fournirait Contract Co, nous pouvons le faire au sein de l'ICANN avec des coûts bien inférieurs et un risque bien inférieur. Et l'entité indépendante que représenterait Contract Co peut être représentée par une structure alternative. Il me semble que ce que vous dites, c'est que nous devons faire une proposition solide pour que les gens soient d'accord avec nous.

ALAN GREENBERG :

Oui, c'est exactement ce que je pense. Je vais être sincère. Si l'on crée une compagnie dès le début, c'est plus difficile de créer certaines structures de contrôle que dans une compagnie comme ICANN, dans une société comme ICANN qui existe depuis plus de 15 ans, avec un conseil qui, à l'origine, avait plus de contrôle, et qui a renoncé à une certaine partie de ce contrôle.

En plus, je pense qu'il y a plus de flexibilité lorsque l'on parle des fonctions IANA au sein de l'ICANN, de nouveau. Voilà. Je suis sincère, une partie des défis qu'il nous reste à assumer, c'est que dans cette déclaration nous devons convaincre les autres parties que la proposition de l'ICANN est la meilleur proposition. Dans quelle mesure nous allons

être capable de faire cela, c'est notre défi justement, actuellement. Nous essayons d'attirer l'attention des gens, et de les convaincre que nous avons quelque chose à dire qui est important pour eux. Ce serait ça, merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Je voudrais ajouter que les ccTLDs ont exprimé leur préoccupation concernant la stabilité. Les gTLDs aussi, ce sont des clients directs. Ils ont un certain intérêt à avoir un internet stable. Ils ont aussi exprimé des soucis concernant le coût de la création de cette nouvelle organisation, mais ils ne sont pas allés plus loin. Et le ccNSO a souvent exprimé des préoccupations concernant les coûts, auparavant. Lorsque l'on parle des ccTLDs, on a le groupe intercommunautaire qui ... Il y a des ccTLDs qui n'appartiennent pas au ccNSO, donc il y a des opérateurs... Et Alan a oublié de dire que le comité consultatif des gouvernements n'a rien dit jusqu'à maintenant. Je n'étais pas sûr s'ils étaient d'accord, si les représentants étaient d'accord avec la proposition, ou s'ils pensaient qu'on allait tellement vite qu'on ne leur demandait pas leur opinion, et que peut-être aussi les membres du GAC n'avaient pas eu le temps de faire des commentaires. Je pense que le GAC travaille là-dessus, et comme Alan l'a dit, dès que nous pourrons avoir notre proposition prête et présentée aux commentaires publics, le plus tôt sera le mieux. La communauté multipartite à l'extérieur de l'ICANN aussi va jouer un rôle important pour faire sa proposition alternative, il y a des composantes alternatives qui seront plus claires pour nous lorsque nous serons si nous avons le soutien ou pas de certains groupes. Le GAC se fait du souci. Ils ont dit que l'équipe de révision multipartite qui a été créée à l'extérieur de l'ICANN, il y a des

questions pour savoir comment les gouvernements vont participer à cela. Et l'ICANN a ce groupe unique qui s'appelle le GAC et réunit les gouvernements et leur permet de parler et d'exprimer leur voix. A l'extérieur du GAC, les gouvernements et leurs représentants n'ont pas la capacité de parler au nom de leur gouvernement, et par conséquent, ne pourront pas participer de manière individuelle dans l'équipe de révision multipartite. C'est un souci que j'ai en plus. Avec le système que nous avons, et le lien, nous ne pouvons pas changer d'opérateur mais nous pouvons obliger certaines structures d'ICANN à donner une meilleure voix au GAC, davantage de voix au GAC et à l'équipe de révision multipartite.

ALAN GREENBERG :

Olivier, je voudrais faire deux commentaires. Si l'on regarde le résultat de NetMundial, les gouvernements ont pris la parole et ils n'ont pas eu peur de le faire, mais le problème ici c'est que personne a NetMundial a dit seulement trois gouvernements peuvent participer, doivent représenter tout le monde, et avec le MRT, on risque d'avoir ce type de restrictions. Que ce soit trois ou 12 gouvernements, peu importe, mais c'est pour ça que le commentaire d'Olivier est important. Ça va être très difficile de faire cela hors d'ICANN, c'est notre opinion.

Le deuxième point. Si l'on regarde les déclarations, il est dit que cette déclaration peut être révisée pour fournir davantage de clarté et des détails après la période de commentaire public. Donc, Olivier et moi nous le disons : il est crucial d'avoir ces déclarations rapidement, nous parlons de quelques jours. La période de commentaire finit le 22, et il faudrait que cela soit présenté avant la fin de cette période de

commentaire public. La perfection va être l'ennemi de nos résultats. Nous devons demander au groupe ad-hoc qui nous aide à rédiger cela, et à l'ALAC aussi, de terminer ce travail le plus vite possible. Il y aura des choses pas vraiment bien faites, un peu vite, mais il faut que ce soit fait rapidement. Nous en avons besoin. Nous devons savoir s'il y a un accord sur les points principaux, c'est ça qui compte. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Alan. Je vois que Holly Raiche a toujours la main levée. Oui ?

HOLLY RAICHE : Je voudrais faire une suggestion. Si vous vous rappelez du test de stress qu'on a présenté lors de la dernière réunion d'ICANN et des discussions qui ont eu lieu à ce propos, est-il possible, comme ajout, d'ajouter cela ? De dire que c'est comme cela que nous proposons de travailler. Ce que j'essaie de faire, c'est de voir comment ce document pourrait nous servir.

ALAN GREENBERG : Holly, est-ce que vous vous portez volontaire ?

HOLLY RAICHE : Oui, d'une certaine façon, je me porte volontaire.

ALAN GREENBERG : Bien, alors vous êtes la bienvenue.

HOLLY RAICHE : Et l'autre commentaire que je voudrais faire, c'est que je pense à la structure. Je pense que mon autre commentaire est que je pense que le GAC devrait parvenir à un accord et se rendre compte que c'est important. Ça va être un thème sensible à discuter avec eux, et ce document devrait aussi leur être présenté. S'il y a des gens qui ont des contacts avec le GAC, s'il vous plaît, parlez avec eux. N'ayez pas peur, parlez-leur de ce document, parlez avec eux.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci, Holly.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres commentaires ? Il s'agit d'un webinaire, si vous avez des questions sur ce qui vous a été présenté. Nous avons encore six minutes avant la fin de cet appel, donc nous avons cinq minutes encore pour les questions. Alan l'a dit, c'est très important d'obtenir votre soutien et d'être sûr que notre groupe de travail ad-hoc ne va pas dans une direction contraire à l'intérêt de l'utilisateur final de notre communauté. Les membres du groupe de travail intercommunautaire, comme l'a mentionné Alan, d'une certaine façon, on leur a demandé de se taire, on leur a dit un peu qu'ils allaient contre le courant, contre l'intérêt de tous, contre l'intérêt général, donc j'espère qu'il y a plus que seulement une vingtaine de personnes dans le groupe de travail ad-hoc qui pensent de cette façon, ou de la façon dont nous pensons et qui est reflétée dans la présentation que nous avons faite. Si vous avez des soucis ou des préoccupations, des modifications, des suggestions que vous voudriez faire sur ce document, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez les faire maintenant, ainsi qu'après cet appel. Une page wiki a été créée et vous avez le lien dans l'ordre du jour. Vous

pouvez faire un commentaire et y réfléchir et ensuite faire un commentaire.

Cheryl Langdon-Orr, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci beaucoup, Olivier. Je me rends compte des limites que nous avons et c'est quelque chose qui est très important. Il faut pouvoir montrer de manière claire et non-ambigüe, à la communauté dans son ensemble, et aux personnes qui participent à cet appel, et vous avez aussi eu l'occasion de prendre la parole et de le dire, nous avons ce webinaire. Nous avons une présentation qui a été faite et cette déclaration préliminaire, je voudrais maintenant demander à Alan de parler avec les responsables régionaux et de leur demander de rapidement joindre leur communauté, et de demander s'il y a des objections. S'il n'y a pas d'objections, à ce moment-là on pourra penser que tout le monde nous soutient. Je crois que c'est important que tout le monde dise « ok, on a joint notre communauté et ils n'ont pas d'objections contre ce document » et qu'ils sont d'accord avec ce document.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup, Cheryl.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Alan, qu'est-ce que vous en pensez ?

ALAN GREENBERG :

Je suis tout à fait d'accord, et si vous voulez, on peut prendre 15 heures de plus pour mettre ce document au propre. Les dernières pages ont besoin d'une petite révision, il y a un peu de travail à faire, mais je suis tout à fait d'accord avec cette proposition.

Un commentaire de plus. Outre le message que je soutiens, ici ce que nous avons, c'est... quelqu'un a suggéré que la raison pour laquelle l'ALAC soutient ce type de propositions, c'est parce que nous avons trouvé un foyer dans l'ICANN et que nous nous y sentons à l'aise et en sécurité, et que nous ne voulons accueillir personne de nouveau dans ce groupe.

Ma réponse a été très claire, ça n'a rien à voir avec tout cela. J'apprécie la petite analyse psychologique, mais non, ça n'a rien à voir avec cela.

Nous avons utilisé toutes les compétences qui existaient et que nous avons et nous pensons que cette proposition est la bonne manière d'avancer, et pas seulement parce que nous pensons qu'ICANN est un foyer confortable pour nous tous. Nous voulons ratifier que cela est soutenu par les utilisateurs, mais que ce n'est pas une vision centrée sur l'utilisateur, que c'est une vision qui représente la communauté de l'Internet dans son ensemble au niveau mondial.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci pour ces paroles, Alan. Nous arrivons au bout de ce webinaire.

Je voudrais attirer votre attention sur le prochain webinaire qui aura lieu au mois de janvier, à la fin du mois de janvier. Ce sera un briefing sur ICANN, et sur la 52e réunion de l'ICANN. Il y aura des présentations des SOs et des ACs, et maintenant Tijani nous a demandé avant de

partir de donner la parole à Alan pour qu'il fasse la clôture de cette téléconférence. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Bien, merci. Il est donc l'heure, j'aime bien finir ces réunions à l'heure, donc je remercie tous ceux qui ont participé cette réunion. Dites à tout le monde d'écouter les transcriptions, regardez les documents qui ont été présentés, regardez l'Adobe Connect et suivez ce qui a été dit. Merci beaucoup, merci, au revoir tout le monde.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]